

Monsieur Ümit Kocasakal
Président du Barreau d'Istanbul
Şahkulu Mahallesi, Serdar-I Ekrem Sokak,
No:7 Galata-Beyoğlu
İSTANBUL

Bruxelles, 2 mars 2015

Objet: Procédure disciplinaire à l'encontre de plusieurs avocats dont Me Ramazan Demir

Monsieur le Bâtonnier,

Nous revenons aux échanges de courriers que nous avons entretenus en novembre 2013 au sujet de la situation de Maître Ramazan Demir.

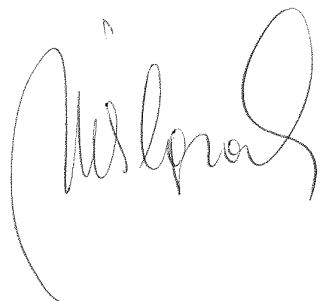
Nous apprenons que ce dernier, et plusieurs de ses confrères, font à nouveau l'objet d'une instruction disciplinaire à la suite de plaintes qui ont directement trait à l'exercice de leur mission de défense.

Vous nous aviez, à l'époque, précisé que l'ouverture de la procédure était automatique et ne préjugait nullement de l'ouverture d'une réelle procédure disciplinaire.

Le CCBE reste très attentif à la situation de nos confrères qui défendent des personnes accusées d'actes de rébellion.

Pourriez-vous nous tenir informés de l'état de ces procédures et nous rassurer quant au soutien que le barreau turc apporte à ses confrères ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Bâtonnier, l'assurance de nos sentiments confraternels et dévoués.



Maria ŚLAZAK
Présidente